



## Prime annuelle non payée suite à modification d'objectif

Par **svec78**, le **04/02/2010** à **11:43**

Bonjour,

je suis chef des ventes dans une concession automobile depuis 12 ans et depuis 10 ans avec le même employeur (gros groupe privé).

Dans ma rémunération, j'ai une prime annuelle en fonction de l'atteinte d'un budget réalisé en fin d'année et validé par la direction générale du groupe en début de chaque année.

Pour le budget 2009, celui ci a été modifié d'une façon arbitraire, sans aucune raison, nettement à la hausse par un des dirigeants du groupe (le pdg l'a appris en avril en plein rapport financier lorsque j'ai demandé des explications (j'ai envoyé une note de dossier)....sans réponses!

Aujourd'hui, après les résultats au 31/12/2009 j'apprends que ma prime annuelle (que j'ai toujours touchée depuis 10 ans) ne me sera pas versée car je finis à 96 % de mon budget (le nouveau d'avril) et 106 % de celui validé en début d'année par le comité de direction alors que mon service (commercial) rapporte 1.330.000e à l'entreprise, soit 32.000e de plus qu'en 2008 (année record depuis l'ouverture).

Comment puis je m'opposer à cette décision totalement injuste?

Peut-on parler d'arcellement? (modification arbitraire d'objectif en cours d'année).

Je suis le seul des 3 concessions que le groupe possède dans la marque AUDI de la région parisienne à avoir eu cette augmentation d'objectif injustifiée en avril. j'ai entendu, "vous avez

toujours eu des bons résultats, vous allez y arriver"

sauf qu'aujourd'hui, on me dis "dommage"...

C'est scandaleux!

Merci d'avance!